

ELITE CONSULTING
Société à responsabilité limitée
au capital de 14 000 euros
Siège social : 31 Avenue du Sénateur Girard
59300 VALENCIENNES
951 948 488 RCS VALENCIENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente décembre,
A 10h00,

La Société S-VISION, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 31 Avenue du Sénateur Girard 59300 VALENCIENNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 951 255 397 RCS VALENCIENNES, représentée par Monsieur Seven SIRVENT en sa qualité de président,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 140 euros composant le capital social de la Société ELITE CONSULTING,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de modification statutaire
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique constate qu'aux termes d'un acte en date du 30 décembre 2025, la société S-VISION a cédé 1 part sociale à Monsieur Steven SIRVENT.

L'Associée Unique reconnaît que cette cession a été réalisée conformément aux statuts et qu'elle est définitive.

En conséquence, l'Associée Unique décide de modifier l'article 7 des statuts afin de tenir compte de la nouvelle répartition du capital social.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Steven SIRVENT Pour la société S-VISION

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a flourish that loops back to the start of the 'S'.